



**PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)



Vous êtes intéressé(e), à qui vous adresser ?

La prescription du parcours emploi compétences est assurée par le service public de l'emploi. Vous devez donc vous adresser aux organismes prescripteurs sur votre territoire :

➔ Pôle emploi, les Missions Locales
ou les Cap emploi.



Pour connaître les coordonnées
de vos interlocuteurs, consultez l'annuaire
en ligne du service public de l'emploi :



[https://travail-emploi.gouv.fr/
demarches-ressources-documentaires/
annuaire](https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/annuaire)

Pour plus d'informations :

39 95

Service gratuit
+ prix appel



Dossier PEC sur le site
du ministère du travail
travail-emploi.gouv.fr



Dossier PEC sur le site de la Drieets
(Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)
idf.drieets.gouv.fr



1jeune1solution.gouv.fr


**PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


pôle emploi

#1jeune1solution



Une aide de 533 €
à 1066 € par mois

PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES

—
Une opportunité
pour les employeurs
du secteur non
marchand

 Missions Locales
ÎLE-DE-FRANCE

 Cheops
ÎLE-DE-FRANCE
Le réseau EMPLOI

Le parcours emploi compétences, plus qu'un parcours, une opportunité pour chaque employeur



Le parcours emploi compétences est un contrat d'accompagnement dans l'emploi sur le secteur non marchand. Il a pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. Il repose sur :



L'EMPLOI



LA FORMATION



L'ACCOMPAGNEMENT

Pour les jeunes de moins de 26 ans (jusqu'à 30 ans inclus pour les travailleurs handicapés) et pour les résidents en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou en zone de revitalisation rurale (ZRR), une prise en charge préférentielle s'applique.

Les conditions

- contrat de travail de droit privé, à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD) d'au moins 6 mois,
- aide renouvelable jusqu'à 24 mois au total sous conditions (voire au-delà dans les cas dérogatoires),
- conclu pour un temps plein ou un temps partiel d'au moins 20 heures,
- la rémunération du salarié ne peut être inférieure au Smic horaire.

Pour quels employeurs ?



Le PEC est accessible aux employeurs du secteur non marchand (collectivités territoriales, associations...) sélectionnés en fonction de leur capacité à accompagner le salarié et à lui permettre l'accès à la formation et à l'acquisition de compétences, ou le cas échéant à pérenniser son emploi.

Ce dispositif s'inscrit dans le plan « 1 jeune, 1 solution » qui vise à soutenir l'emploi des jeunes.

Quel montant ?



L'aide versée à l'employeur varie de 60% à 80% du Smic brut (plafonnée entre 20 et 30 heures hebdomadaire) selon le profil des bénéficiaires :

- 65% pour les jeunes de -26 ans et les travailleurs handicapés de -31 ans ;
- 80% pour les résidents en QPV ou en ZRR (accessibles aux jeunes) et pour les travailleurs handicapés de +30 ans.

Cette aide n'est pas cumulable avec une autre aide de l'État liée à l'insertion, l'accès ou le retour à l'emploi au titre du salarié concerné.

Modalités

- Le salarié en PEC bénéficie tout au long de son parcours de l'accompagnement d'un conseiller du service public de l'emploi et de l'employeur avec la désignation d'un tuteur.
- Elles peuvent être réalisées en interne et/ou en organisme de formation (adaptation au poste, formation pré-qualifiante, VAE...)



CONTRATS AIDÉS

Une prise en charge avantageuse

Nouvel arrêté préfectoral sur les contrats aidés **entré en vigueur à partir du 8 mai 2021** et qui prévoit :

- un **allongement des durées hebdomadaires maximales de prise en charge des PEC jeunes, PEC QPV/ZRR et des CIE jeunes**
- ce qui **augmente l'attractivité de l'aide** pour les employeurs (moins de charges) :

Montant pris
en charge
par l'Etat



PEC jeunes

10 394 €
(30 h. hebdo)

Taux pris en charge : **65 %**

Avant l'arrêté :
6 929 € (20 h.)
9 007 € (26 h.)

PEC QPV-ZRR

12 792 €
(30 h. hebdo)

Taux pris en charge : **80 %**

Avant l'arrêté :
8 528 € (20 h.)

CIE jeunes

8 768 €
(35 h. hebdo)

Taux pris en charge : **47 %**

Avant l'arrêté :
7 515 € (30 h.)

Secteur non marchand

Secteur marchand

CONTACTS - AIDES A L'EMBAUCHE

Mission locale	Prénom NOM	Téléphone	Courriel	Pôle Emploi	service	Téléphone	Courriel
AUBERVILLIERS (AISPJA)	Mme Ghizlane EL OUIJANI	01 71 86 35 36	g.el-ouijani@missionlocale-aubervilliers.org	Aéroportuaire Roissy CDG	SERVICE ENTREPRISE	01 49 47 32 51	ape.95083@pole-emploi.fr
AULNAY-SOUS-BOIS (MDE CONVERGENCE ENTREPRENEURS)	Mme LIMA Maryse	06 64 66 03 63	m.lima@mialulnay-mlidf.org	Aubervilliers	SERVICE ENTREPRISE	01 48 34 86 28	ape.93016@pole-emploi.fr
BONDY	M. Samir HARICHE	01 48 49 40 05	s.hariche@mlbondy-mlidf.org	Aulnay sous Bois	SERVICE ENTREPRISE	01 58 03 92 00	ape.93024@pole-emploi.fr
BOBIGNY/DRANCY/LE BLANC-MESNIL (LA MIRE)	M. Mohamed BENOUCHEF	06 17 45 18 00	m.benyoucef@mire-mlidf.org	Bobigny	SERVICE ENTREPRISE	01 41 83 52 91	ape.93094@pole-emploi.fr
NOISY-LE-GRAND/GOURNAY-SUR-MARNE (SUD 93)	M. François BAILLY	01 43 04 43 00	f.bailly@milsud93-mlidf.org	Bondy	SERVICE ENTREPRISE	01 48 50 32 18	ape.93231@pole-emploi.fr
PANTIN/LES LILAS/LE PRE SAINT-GERVAIS (LA LYS)	M. Laurent Gaillourdet	01 48 91 47 50	l.gaillourdet@gmail.com	Clichy-sous-Bois	SERVICE ENTREPRISE	01 43 02 03 48	ape.93063@pole-emploi.fr
SAINT-DENIS/PIERREFITTE-SUR-SEINE (OBJECTIF EMPLOI)	Mme Caroline MACHILLOT	01 48 13 13 20	c.machillot@objectifemploi-mlidf.org	Drancy	SERVICE ENTREPRISE	01 48 95 77 75	ape.93045@pole-emploi.fr
GAGNY/VILLEMOMBLE/LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	M. Mickaël DEZALAIS	0781728652	m.dezalais@mlgppv-mlidf.org	Epiny sur Seine	SERVICE ENTREPRISE	01 49 71 31 80	ape.93166@pole-emploi.fr
EPINAY-SUR-SEINE/VILLETANEUSE/SAINT-OUEN/L'ÎLE-SAINT-DENIS (LA MIJ)	Mme Karine BEAUVUE DA : M. Matthieu TRAISSAC	01 49 98 90 90	k.beauvue@mij.fr m.traissac@mij.fr	La Courneuve	SERVICE ENTREPRISE	01 43 11 14 57	ape.93200@pole-emploi.fr
LA COURNEUVE/STAINS/DUGNY/LE BOURGET	M. Eric DE MAREZ	01 71 86 34 00	e.demarez@lacourneuve-mlidf.org	Le Blanc-Mesnil	SERVICE ENTREPRISE	01 48 14 97 56	ape.93174@pole-emploi.fr
ROSNY-SOUS-BOIS/NEUILLY-SUR-MARNE/NEUILLY-PLAISANCE (MARNE-AUX-BOIS)	Mme Nathalie BOYER	01 56 63 02 00	n.boyer@marneauxbois-mlidf.org	Livry-Gargan	SERVICE ENTREPRISE	01 49 36 40 10	ape.93135@pole-emploi.fr
MONTREUIL/BAGNOLET/NOISY-LE-SEC/ROMAINVILLE (LA MIEJ 4-93)	Responsable emploi: Akim DJERMANI	01 55 86 18 10	a.djermani@miej493-mlidf.org	Montreuil	SERVICE ENTREPRISE	01 41 72 92 51	ape.93032@pole-emploi.fr
CLICHY-SOUS-BOIS/MONTFERMEIL/LIVRY-GARGAN/LE RAINCY/COUBRON/VAUJOURS (LA DHUYS)	M. Pierre MOUGET	01 41 70 74 73	pierre.mouget@gmail.com	Neuilly-sur-Marne	SERVICE ENTREPRISE	01 49 44 88 72	ape.93120@pole-emploi.fr
SEVRAN/TREMBLAY-EN-FRANCE/VILLEPINTE	Mme Yvelie LE GALL	01 48 61 87 94	y.le-gall@sevrans-mlidf.org	Noisy-le-Grand	SERVICE ENTREPRISE	01 49 90 32 74	ape.93182@pole-emploi.fr
CONVERGENCE 93	M. Hakim HOCINE	01 48 91 73 83	h.hocine@convergence93.fr	Noisy-le-Sec	SERVICE ENTREPRISE	01 41 83 86 10	ape.93040@pole-emploi.fr
CAP EMPLOI	Prénom NOM	Téléphone	Courriel	Pantin	SERVICE ENTREPRISE	01 48 10 21 84	ape.93055@pole-emploi.fr
CAP EMPLOI 93 Accueil Employeurs	Cindy SIMOES	01 49 71 31 63	contact-employeur@capemploi93.org	Rosny-sous-Bois	SERVICE ENTREPRISE	01 56 63 11 38	ape.93104@pole-emploi.fr
				Saint-Denis	SERVICE ENTREPRISE	01 72 59 84 76	ape.93215@pole-emploi.fr
				Saint-Ouen	SERVICE ENTREPRISE	01 49 21 09 65	ape.93086@pole-emploi.fr
				Sevrans	SERVICE ENTREPRISE	01 41 52 24 46	ape.93015@pole-emploi.fr
				Stains	SERVICE ENTREPRISE	01 49 71 15 49	ape.93143@pole-emploi.fr
				Tremblay-en-France	SERVICE ENTREPRISE	01 41 51 15 10	ape.93190@pole-emploi.fr